

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 1<sup>ER</sup> MARS 2021, À 16 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie  
Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier,  
maire-suppléant  
Poste no 2 : Dawn Eden  
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix  
Blondin

**Et :**

L'adjointe au secrétaire-  
trésorier : Nadia Soucy

**Sont absents :**

Les conseillers : Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean - Pierre  
Chouinard

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. NOMINATION D'ADJOINTES AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.**
- 4. AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES.**
- 5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**3. RÉOLUTION 21-027 - NOMINATION D'ADJOINTES AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.**

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, jusqu'au 23 mai 2021.

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers ne peuvent attendre son retour, tant au niveau du greffe et qu'au niveau de la comptabilité.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 23 mai 2021, madame Nadia Soucy soit et est nommée à titre d'adjointe au secrétaire-trésorier pour les dossiers touchant le greffe de la Municipalité et qu'elle soit par le fait même autorisée à signer tout document s'y rattachant.

QUE pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 23 mai 2021, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soit et est nommée à titre d'adjointe au secrétaire-trésorier pour les dossiers touchant la comptabilité de la Municipalité et qu'elle soit par le fait même autorisée à signer tout document s'y rattachant.

QUE pour cette période du 1<sup>er</sup> mars au 23 mai 2021, une majoration du salaire, majoration horaire de 2,00 \$, de madame Soucy et de madame Perrault soit et est appliquée.

**4. RÉSOLUTION 21-028 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES.**

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes autorisées à signer les effets bancaires auprès de la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes n'est pas à jour.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le nom de monsieur André Minville, directeur du service des Travaux publics, soit et est ajouté à la liste des personnes autorisées à signer les effets bancaires.

QUE le nom de monsieur Paul Langlois soit et est retiré de toute liste d'autorisation de signature pour et au nom de la Ville de Murdochville.


**5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 16 h 40.

  
Délisca Ritchie Roussy  
Maire

  
Nadia Soucy  
A d j o i n t e a u  
secrétaire-trésorier